

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

Séance du 30 mars 2022

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 30 mars 2022 à 19h, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 24 mars 2022 s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Anne LE CORVEC, Nicolas LE GROS, Christelle CHAUT, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Anne LE CORRE, , Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Laurent HARNOIS, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Audrey MINAMBRES, Muriel LE CHENE, Anthony CARO.

Absents représentés : Hervé GUILLOUZIC a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Sabrina JULO a donné pouvoir à Loïc HAREL

Nombre de conseillers en exercice : 28 - Présents : 26 - Pouvoirs : 2 - Votants : 28

Secrétaire de séance : Jean-Yves COZIC

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 26 conseillers municipaux présents

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Séance du conseil municipal du 23 février 2022 : approbation du procès-verbal

Rapporteur : Franck VALLEIN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2022.

RESSOURCES HUMAINES

2/ Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés pour des élections

Rapporteur : Philippe GOURAUD

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'octroyer l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) aux agents de catégorie A
- **OPTE** pour la rémunération des heures supplémentaires pour les autres agents
- **ARRETE** le montant de l'enveloppe à 10 000 €, enveloppe qui sera répartie entre les agents qui vont travailler lors de ces élections.

3/ Création d'un emploi à temps non complet 30/35^{ème} : Services urbanisme/accueil

Rapporteur : Philippe GOURAUD

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2022.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

4/ Création d'un emploi à temps non complet 17.50/35^{ème} : service ressources humaines

Rapporteur : Philippe GOURAUD

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps non complet (17.50/35ème) à compter du 1^{er} octobre 2022.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES

5/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le passage de la Commune de PLUNERET à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6/ Ecole St Gilles de Mériadec : demande de subvention d'équipement pour du matériel informatique

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention d'équipement présentée par l'école St Gilles de Mériadec au titre de 2021 (régularisation) et de 2022,
- **ATTRIBUE** une subvention d'équipement de 4 370€ à l'école St Gilles de Mériadec au titre de 2022

7/ Collège de Kerfontaine – régularisation de la dotation pour l'utilisation des équipements sportifs 2020/2021

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la régularisation au profit du collège de Kerfontaine pour un montant de 628.98 €.

8/ Affectation du résultat de l'année 2021

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de 2021 d'un montant de 951 526.86 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

9/ Subvention de fonctionnement au CCAS

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant de la subvention de fonctionnement à verser au CCAS au titre de l'année 2022 pour 200 000 €.

10/ Taux de fiscalité directe locale 2022

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE** pour l'exercice 2022 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 40.46 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 48.75 %.

11/ Actualisation de l'autorisation de programme AP-1 « extension de la salle Nicolazic »

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la révision de l'autorisation de programme AP-1 « extension de la salle Nicolazic » et des crédits de paiement selon les montants fixés dans le tableau ci-dessous :

opération 19 - Extension de la salle Nicolazic						
autorisation de programme			AP/CP révisée			
n° AP	libellé	montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP-1	extension de la salle Nicolazic	1 014 000,00 €	9 351,00 €	48 191,65 €	682 771,00 €	273 686,35 €

12/ Actualisation de l'autorisation de programme AP-2 « schéma pistes cyclables »

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la révision de l'autorisation de programme AP-2 « schéma pistes cyclables » et des crédits de paiement selon les montants fixés dans le tableau ci-dessous :

opération 25 - Schéma pistes cyclables						
autorisation de programme			AP/CP révisée			
n° AP	libellé	montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP-2	schéma pistes cyclables	2 979 800,00 €	- €	11 355,25 €	1 715 603,00 €	1 252 841,75 €

13/ Actualisation de l'autorisation de programme AP-3 « complexe sportif Jean Le Carrer »

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la révision de l'autorisation de programme AP-3 « complexe sportif Jean Le Carrer » et des crédits de paiement selon les montants fixés dans le tableau ci-dessous :

opération 28 - complexe sportif Jean Le Carrer					
autorisation de programme			AP/CP révisée		
n° AP	libellé	montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP-3	terrain synthétique	1 966 134,00 €	26 094,00 €	1 090 040,00 €	850 000,00 €

14/ Création de l'autorisation de programme AP-4 « rénovation énergétique de l'école publique »

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération 17 « rénovation énergétique de l'école publique » selon les montants fixés dans le tableau ci-dessous :

opération 17 - école publique				
autorisation de programme			AP/CP initiale	
n° AP	libellé	montant AP	CP 2022	CP 2023
AP-4	renovation énergétique	730 000,00 €	462 000,00 €	268 000,00 €

15/ Budget primitif 2022

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'année 2022.

16/ Subventions aux associations de Pluneret et Mériadec

(Cf. Annexe 6)

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **RECONDUIT** le principe de critérisation aux associations de Pluneret et de Mériadec
- **ATTRIBUE** les subventions aux associations de Pluneret et aux associations de Mériadec au titre de 2022 telles que présentées dans l'annexe.

17/ Comité des fêtes de Mériadec : subvention d'équipement

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **VERSE** au comité des fêtes de Mériadec une subvention d'équipement de 200 € au titre de 2022.

18/ Association musicale de Mériadec : subvention

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** le montant de 80 € par élève de moins de 18 ans originaire de PLUNERET inscrit à l'école de musique de l'association musicale de Mériadec et de ce fait de verser une subvention de 400 € au titre de 2022.

19/ Association Festerion Ar Brug : subvention

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 € à l'association Festerion Ar Brug au titre de 2022.

20/ Association sportive du collège de Kerfontaine : subvention

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** un montant de 12 € par jeune de 18 ans originaire de Pluneret,
- **VERSE** à l'association sportive du collège de Kerfontaine une subvention de 852 € au titre de 2022.

21/ Les piégeurs de ragondins : subvention

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 75 € à chaque piégeur de ragondins de la Commune au titre de 2022.

22/ Subventions aux associations extérieures

Rapporteur : François POMMOIS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **RECONDUIT** le principe de critérisation aux associations extérieures ;
- **ATTRIBUE** les subventions aux associations extérieures au titre de 2022 telles qu'elles sont présentées dans l'annexe.

URBANISME

23/ Rétrocession de voirie Résidence Beausoleil

Rapporteur : Philippe GOURAUD

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit de la voirie et du réseau d'eaux pluviales de la rue de Tascon et l'Allée de Boëdic, (lotissement Domaine de Beausoleil) cadastrées sous les numéros ZD 1053, 1052, 1060, 1066 et 608 suivant le document d'arpentage dressé le 2 février 2022 par AG2M, pour une contenance totale de 3 475m²,
- **ACTE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'ASL,
- **AMENAGE** une liaison véhicules à sens unique, sur une largeur de 3m, et une longueur d'environ 10m, en haut de la rue de l'Île Tascon et sur la parcelle communale ZD 646, actuellement en talus, quand le lotissement Wernenn Ivinenn 2 sera terminé,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant, à signer l'acte notarié et tous autres documents nécessaires à cette cession.

24/ Enedis – convention de servitude

Rapporteur : Philippe GOURAUD

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de servitude, ci-annexée, pour le passage d'une ligne électrique souterraine
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer

25/ Aménagement de la piste cyclable – Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZD N°102 appartenant au Conseil Départemental

Rapporteur : Philippe GOURAUD

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n° ZD N°102 à l'euro symbolique
- **REGULARISE** cette acquisition par un acte administratif rédigé par le Conseil Départemental,
- **ACTE** que cette acquisition sera présentée lors de la prochaine commission permanente du conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant, à signer l'acte notarié et tous autres documents nécessaires à cette acquisition.

EDUCATION

26/ Contrats d'association avec les écoles privées St Joseph et St Gilles – Année 2022

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE, pour l'année 2022, les montants à allouer aux écoles privées St Joseph et St Gilles :**
 - **Par élève de maternelle domicilié à Pluneret à 1248,75 €**
 - **Par élève d'élémentaire domicilié à Pluneret à 319,82 €**

27/ Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées extérieures

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE, pour l'année 2022, sur demande des écoles privées extérieures, pour un élève de classe élémentaire ou maternelle qui y est scolarisé, sous réserve de transmission de sa fiche d'inscription et de l'avis favorable du Maire, une participation de :**
 - **1248.75 € par élève de maternelle**
 - **319.82 € par élève d'élémentaire**

28/ Participation aux frais de fonctionnement des écoles Diwan

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE, pour l'année 2022, sur demande des écoles DIWAN, par élève originaire de Pluneret y étant scolarisé, une subvention de :**
 - **1248.75 € par élève de maternelle**
 - **319.82 € par élève d'élémentaire**

29/ Participation aux frais de fonctionnement des classes spécialisées

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE, pour l'année 2022, sur demande des classes spécialisées, par élève originaire de Pluneret y étant scolarisé, une subvention de :**
 - **1248.75 € par élève de maternelle**
 - **319.82 € par élève d'élémentaire**

30/ Subventions « arbre de Noël » et « sorties pédagogiques »

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE, pour l'année 2022 les subventions pour :**

- L'arbre de Noël	12.50 € / élève
- Les sorties pédagogiques des écoles	20.50 € / élève
- Les sorties pédagogiques du collège de Kerfontaine	20.50 € / élève

31/Allocation fournitures scolaires

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE, pour l'année 2022 l'allocation fournitures scolaires à :
- 60,00 € /élève**

32/ Subvention aux associations de parents d'élèves (Amicales)

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE, pour l'année 2022, à 2500.00 € le montant de l'enveloppe attribuée aux associations de parents d'élèves des établissements scolaires.**

33/Crédit budgétaire pour le R.A.S.E.D

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **VERSE une subvention de 150 € au profit du RASED de l'école publique Germaine Tillion au titre de l'année 2022.**

34/Crédit budgétaire pour le dispositif E.D.I Ecole Privées St Joseph et St Gilles (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves Handicapés) :

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **VERSE une subvention de 150 € au profit de l'ASH de l'école privée St Joseph au titre de l'année 2022.**
- **VERSE une subvention de 150 € au profit de l'ASH de l'école privée St Gilles au titre de l'année 2022.**

CULTURE

35/Résidence d'artistes : convention avec KLAM Records

Rapporteur : Christelle CHAUT

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE la reconduction de la convention de partenariat pour la période de 2022-2025 entre la Ville de Pluneret et le Collectif Klam Records.**
- **APPROUVE la convention, ci-annexée, entre la Commune de Pluneret et le Collectif Klam Records.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

TRAVAUX

36/Equarrissage – Convention avec la société de chasse

Rapporteur : Karl HURTAUD

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention, ci-annexée, entre la Commune de Pluneret et la société de Chasse
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

MARCHES PUBLICS

37/ Marché de restauration collective : convention de groupement avec le CCAS

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande entre la commune et le CCAS pour la passation des marchés publics de restauration collective 2022/2024 de la commune et du CCAS
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement, ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

38/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2022-28 à 2022-43 inclus

Rapporteur : Franck VALLEIN

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation Accordée par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Fin de séance : 21h00